



Guide de l'action éducative et culturelle cinéma

2 La PRATIQUE AUDIOVISUELLE Réglementations

Navigation

Document optimisé pour Acrobat 9 et supérieur



Utilisateur Mac

en utilisant les liens interactifs et le clavier



page précédente



page suivante



retour à la page précédente

Utilisateur PC

en utilisant les liens interactifs et le clavier



page précédente



page suivante



retour à la page précédente



Préambule

Qui contacter pour faire un atelier audiovisuel près de chez moi ?

Comment choisir un film pour mon groupe d'élèves ?

Quelles sont les réglementations en matière de diffusion ?

Comment monter un ciné-club ?

Est-ce possible d'initier un partenariat avec une salle de cinéma ?

Y a-t-il des structures d'éducation aux images dans ma ville ?

Voici quelques unes des questions auxquelles le **Guide de l'action éducative et culturelle cinéma** cherche à répondre. Cette nouvelle publication de l'Acap – Pôle régional image apporte ainsi des conseils, des astuces, des réponses concrètes aux interrogations les plus courantes des professionnels de l'éducation, de l'animation, du social, de la culture souhaitant mettre en place des projets dans le champ du cinéma et de l'audiovisuel.

Développée dans le cadre de la mission de pôle régional d'éducation artistique aux images, soutenue par la DRAC Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France et le CNC, cette édition interactive vise à

la fois à accompagner l'émergence et le développement de projets éducatifs et culturels cinéma, à identifier les ressources existantes et les acteurs du territoire régional, et à favoriser les croisements et les rencontres.

Succédant à un premier guide publié en 2015, cette nouvelle version, élargie à l'ensemble de la région Hauts-de-France, se construit autour de trois axes : la diffusion et l'accompagnement des films, la pratique audiovisuelle amateur, l'annuaire des structures d'éducation aux images et d'action culturelle cinéma, des festivals, des formations, ... en Hauts-de-France.

La création de cette publication a bénéficié des apports et du concours des acteurs référencés au sein de ce document. Qu'ils en soient remerciés.

Enfin, si l'Acap s'est attachée dans la réalisation de ce guide à vérifier l'ensemble des informations et à tendre vers l'exhaustivité, des erreurs et des oublis peuvent subsister. Dans ce cas, n'hésitez pas à nous contacter !

Sommaire

1

PARTAGER DES FILMS

ORGANISER UNE PROJECTION

Pour qui ? Pour quoi ?
Où ? Comment ? Avec qui ?
Quelles sont les règles ?
Des temps forts

TROUVER UN FILM

Le choix
Les catalogues institutionnels
Les sources d'inspiration

ACCOMPAGNER UNE PROJECTION

En amont de la projection
Conditions de projection et accueil du public
Après la projection

2

La pratique audiovisuelle

LES POSSIBLES

La fabrication d'un film
Partir d'une contrainte
Rencontrer une pratique ou un métier
Programmer et découvrir des films

MATÉRIELS ET OUTILS

Le matériel et les logiciels libres
Les outils pédagogiques

RÉGLEMENTATIONS

Droits à l'image
Droits musicaux
Assurances

DIFFUSER SON FILM AMATEUR

En salle de cinéma
En ligne
Sur des télévisions ou Web TV locales
En festival

3

Annuaire en Hauts-de-France

STRUCTURES

SALLES DE CINÉMA ET CIRCUITS ITINÉRANTS

Aisne | Nord | Oise
Pas-de-Calais | Somme

FESTIVALS ET MANIFESTATIONS CINÉMATOGRAPHIQUES

Aisne | Nord | Oise
Pas-de-Calais | Somme

PRESTATAIRES DE CINÉMA EN PLEIN AIR

FORMATIONS AU CINÉMA ET À L'AUDIOVISUEL

Les options Cinéma-Audiovisuel en lycée
Les formations supérieures

TÉLÉVISIONS ET WEB TV LOCALES



La PRATIQUE audiovisuelle

le J s'en va
avec la bouteille
à l'incertains
e).

MARCHE
mal assurée.

J arrive
à sa voiture.

moteur en marche
marche arrière
marche avant - la bouteille
Sort de la bouteille

cocktail mortel
- Soirée mortelle
- Soir de vie

la voiture passe
sans s'arrêter
Freine vite

ma Haine
gros S.
Rapport de force

Dixillation

Danceuses

Taxi

Les filles

1

2

3

4

5

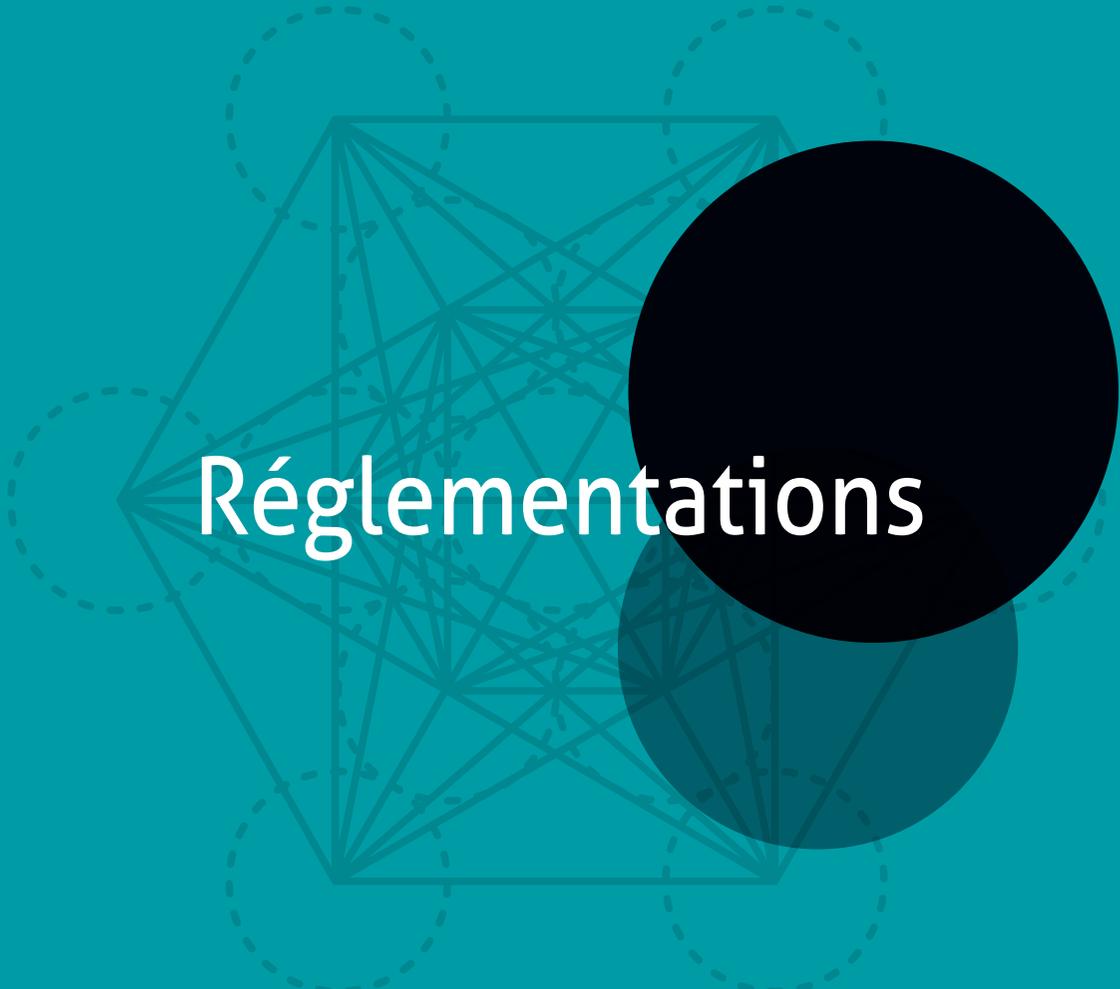
6
m. adreage
1

7

9

10

11



Réglementations

Droits à l'image

Les participants à l'atelier, comme les personnes filmées (interviewées ou reconnaissables) doivent signer une autorisation afin que leur image puisse être utilisée dans le cadre du film et de sa diffusion sur tous supports. Pour les mineurs, l'autorisation doit être signée par les parents ou le représentant légal. L'autorisation ne peut être donnée que pour une utilisation spécifique pour un temps limité.

- **Détails de la réglementation**

Droits musicaux

Avant d'utiliser de la musique pour la bande-son du film, il est obligatoire de :

- obtenir l'autorisation du ou des auteurs de la musique ;
- obtenir l'autorisation de l'éditeur (ou producteur) du support sur lequel la musique a été copiée ;
- payer les redevances de reproduction mécanique (à la SDRM-SACEM) ;
- inscrire au générique les mentions des auteurs et des éditeurs.

Ces autorisations doivent être obtenues avant utilisation.

- **Détails de la réglementation**

Assurances

Le groupe de participants doit être assuré dans le cadre de l'activité par la structure productrice. Cette assurance peut être déléguée à la structure d'accueil dans le cadre d'une convention. En cas de présence de mineurs, le groupe doit être encadré en permanence par un animateur possédant les qualifications requises. Le ou les intervenant(s) professionnel(s) ne peut(vent) avoir la responsabilité du groupe.

ACAP - PÔLE RÉGIONAL IMAGE

8 rue Dijon - CS 90322

80003 Amiens Cedex 1

☎ 03 22 72 68 30

✉ info@acap-cinema.com

🌐 www.acap-cinema.com

Crédits photos : Gaël Clariana, Mathilde Derôme et Istock

Comité de rédaction : Pauline Chasserieu, Mathilde Derôme et Dorien Heyn Papousek

Conception graphique : Guillaume Bergeret

L'Acap - Pôle régional image reçoit le soutien du Ministère de la Culture - DRAC Hauts-de-France, de la Région Hauts-de-France, du Centre national du cinéma et de l'image animée et du Conseil départemental de l'Oise.

